

Focus sur le rôle de membre du comité de gestion

Ça consiste en quoi?

Cela consiste à s'engager auprès d'une association de bien public ayant pour but d'améliorer le parcours de vie et de soins des personnes dépendantes. Cela implique d'avoir de l'intérêt et de la curiosité pour l'animation et la construction de la politique de santé publique sur le territoire. Cela consiste à mener un travail collaboratif au sein du comité de gestion avec différents partenaires et pour le bien des patients (usagers).

Concrètement, le rôle du comité de gestion est de veiller à la bonne mise en place des missions demandées au Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) et à ce que ces missions soient effectuées par les salariés conformément aux attentes des tutelles qui sont l'ARS et le département 56. Le comité de gestion est aussi le garant de l'équilibre des comptes aux regards des subventions qui sont accordés aux DAC. Le comité de gestion, en collaboration avec la directrice, donne les orientations stratégiques décidées conjointement avec les différents membres qui le composent. La directrice met ensuite en œuvre ces orientations. Chaque administrateur peut avoir aussi un rôle de représentativité de la structure lors des différentes actions auxquelles il participe dans le cadre de son rôle d'administrateur. A ce titre, il peut être un des portes parole de celle-ci devant différentes tutelles.

Enfin, le comité de gestion accompagne la directrice dans différentes fonctions:

- ◆ Mise en œuvre des actions,
- ◆ Prise de décisions au sujet de la gestion et l'organisation de CapAS dans le respect des lois comme celles qui régissent le travail salarié, pour cela il peut solliciter l'avis de professionnels du droit et de la comptabilité.

Ce que ça peut apporter d'un point de vue personnel? « Paroles d'administrateur »

« Améliorer mes connaissances sur la structuration et la composition de l'offre de santé publique de notre territoire afin de pouvoir informer les patients, répondre à leur questionnement afin qu'ils prennent les bonnes décisions dans la gestion de leur maladie et de leur projet de vie ».

« Pouvoir orienter d'autres professionnels avec des informations justes et fiables ».

« Avoir conscience que tout ce qui est réalisé est fait avec de l'argent public et qu'à ce titre nous avons tous une responsabilité de ce qui en est fait ».

« Avoir conscience que les échanges médicaux, médico-sociaux, sociaux sont nécessaires pour une meilleure cohésion car la problématique des prises en charge de la dépendance est plurifactorielle ».

« Avoir des échanges enrichissants avec des personnes que je n'aurais probablement jamais rencontrées, au regard de leur poste, si j'étais resté dans mon cabinet à ne m'intéresser qu'à la gestion de celui-ci ».

« Au passage, je remercie toutes les administrateurs et administratrices pour la qualité de leur écoute et du respect au cours des différentes actions dans lesquelles je me suis engagé ».

POSTE DE MEMBRE DU COMITE DE GESTION A POURVOIR au sein du collège 1: professionnel de santé de premier recours du territoire de démocratie Lorient—Quimperlé et en exercice. Professionnel en exercice individuel ou groupé, associations de professionnels, URPS ou associations ayant le même objet. (extrait des statuts)

Candidatures à transmettre à Cathy BARON, assistante de Direction CapAS, c.baron@capautonomiesante.bzh pour élection lors de notre assemblée générale.